



BABY EVEIL
1^{ER} RÉSEAU DE CRÈCHES DURABLES
DU LANGUEDOC

crechebabyveil.fr
04 34 35 19 15

**Partenaire des
Collectivités du Languedoc**



Financer et Gérer les Crèches

Pour Vous et Avec Vous !

Baby Eveil

en chiffres

13

Crèches dans le Languedoc

225

Bébés dans nos crèches en 2026

450

Parents heureux

75

Emplois locales

93 530

Repas durables et de saison

225

Arbres plantés depuis la création

+900

Enfants accueillis depuis la création

81

Berceaux d'entreprises

Notre maillage territorial



Qui nous sommes ?

Une (super) #TeamBabyÉveil engagée et passionnée



“Un lieu où votre enfant grandira et s'épanouira en toute confiance.”

Huit années après, ce ne sont pas moins de **13 micro-crèches Baby Éveil** qui se sont implantées sur le bassin montpelliérain.

En débutant notre activité à Saint-Clément-de-Rivière, nous avons pu nous positionner avec le temps sur **les axes les plus empruntés par les Montpelliérains** et les résidents voisins.

De ce fait, que l'on travaille à Montpellier et habite dans le Gard ou inversement, les axes empruntés ne passent jamais bien loin d'une micro-crèche **Baby Éveil**.

Une praticité qui n'a pas été choisie au hasard par les deux gérants du réseau qui souhaitent que les trajets domicile/maison/micro-crèche soient le plus optimisés possible afin de **limiter les frais kilométriques** polluants et coûteux.

Ces petites structures familiales accueillent **12 enfants au maximum** au quotidien dans une ambiance chaleureuse et réconfortante.

Au-delà de leur proposer des activités constructives, **basées sur l'autonomie de l'enfant** et le suivi de son développement naturel, l'équipe pédagogique les **éveille** et les **sensibilise**, tout en ayant une approche ludique, sur ce qu'est l'environnement et son importance.

Au sein même des micro-crèches nous optons pour des **couches écologiques et cotons lavables**, pour de la **nourriture durable et de saison**, pour un **pain bio** fait chaque jour par les équipes, pour des repas réchauffés au four et non au microonde, pour le **recyclage**, pour l'éveil du palais et des saveurs, et beaucoup d'autres belles chose ...

Un réel impact

impact **local**



Grâce à son déploiement sur toute la métropole Montpellieraine et le Pic Saint-Loup, en 8 ans, Baby Éveil a pu **embaucher plus de 70 personnes en CDI à temps plein**. Son souhait est d'assurer une stabilité professionnelle et personnelle aux équipes et ainsi de ne proposer

que des contrats à durée indéterminée. Pour chaque structure, le groupe embauche des **animateurs d'éveil** disposant d'un CAP petite enfance, une **auxiliaire de puériculture** et une **éducatrice de jeunes enfants** qui seront Directrice de la micro-crèche.

Une initiative (bien) récompensée



Les micro-crèches **Baby Éveil** ont été récompensées régionalement par le prix de la TPE pour son Engagement Durable.

Les micro-crèches **Baby Éveil** ont également reçu le label Initiative Remarquable pour leurs dimensions responsables.



Un prix qui récompense les micro-crèches **Baby Éveil** pour leurs initiatives en faveur du développement durable.

Baby Éveil a reçu le Trophée de l'Innovation des pratiques professionnelles, remis lors des Trophées des Métiers de l'Humain 2024.



C'est quoi le Service public de la Petite Enfance (SPPE) pour une mairie ?

Depuis le 1er janvier 2025, **le service public de la petite enfance (SPPE)** est entré en vigueur. Ainsi, il incombe désormais aux communes **d'organiser l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur leur territoire.**

Quatre nouvelles compétences pour les communes :

1. **Recenser les besoins** des enfants de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services et modes d'accueil.
2. **Informier et accompagner** les familles : les communes de plus de 10.000 habitants (ou leurs groupements) doivent créer un relais petite enfance (RPE) depuis janvier 2026.
3. **Planifier le développement** des modes d'accueil : pour les communes de plus de 10.000 habitants, cela implique un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre, sauf en cas de CTG conforme avec la CAF.
4. **Soutenir la qualité** des modes d'accueil.

Une approche partenariale

Le SPPE repose sur une collaboration étroite entre les collectivités, les acteurs privés, les associations et les institutions nationales. Cette dynamique vise à mutualiser les compétences et les ressources pour garantir un service de qualité, adapté aux spécificités de chaque territoire.



Deux possibilités



1

Refinancer les structures municipales existantes

Baby Éveil se porte acquéreur du bâtiment de crèche municipale permettant à la mairie de valoriser son patrimoine et de déplacer le coût de gestionnaire et des futurs travaux vers **Baby Éveil**.

Baby Éveil et la collectivité travaillent ensemble sur le long terme, **Baby Éveil** gère la crèche avec ses équipes et la mairie réserve entre 50% et 100% des berceaux pour préserver ses places en attribution municipale en apportant une grande maîtrise et flexibilité sur les dépenses futures de fonctionnement de la collectivité.

2

Financer la création ou la réhabilitation de nouvelles structures

Baby Éveil finance la création d'un nouvel équipement de crèche (neuf ou réhabilitation) dans le même quartier ou sur une nouvelle localisation dans la ville.

Baby Éveil et la collectivité travaillent ensemble sur le long terme, **Baby Éveil** gère la crèche avec ses équipes et la mairie réserve entre 50% et 100% des berceaux pour préserver ses places en attribution municipale en apportant une grande maîtrise et flexibilité sur les dépenses futures de fonctionnement de la collectivité.

Quels avantages ?

Baby Éveil finance 100 % des infrastructures. Valorisation du patrimoine des mairies.

Bâtiment neuf, aux dernières normes techniques et environnementales

Délai d'exécution rapide : 12/18 mois pour ouvrir une nouvelle crèche

Réduction des dépenses de fonctionnement pour les collectivités



À savoir



Subvention CAF *

PSU : Subvention couvrant 34% du coût de revient d'une place en crèche municipale.

CTG - Bonus "territoire CTG" : Entre **2 100 €** et **3600€/an/place** pour chaque nouvelle place créée, selon les caractéristiques du territoire.



***Les montants indiqués sont donnés à titre indicatif et reste soumis à validation par votre CAF locale**

Chiffres clés :

17000€ /an

(hors immobilier) par berceau en crèche municipale

40%

des enfants n'ont pas accès à un mode de garde

9500 à 12 500€ /an

Pour un berceau d'entreprise réservé par une mairie chez un gestionnaire privé (hors bonus CTG)

1 parent sur 2

privilégie la crèche

54%

des parents gardent leur enfant faute d'alternative souhaitée

2 300 000€

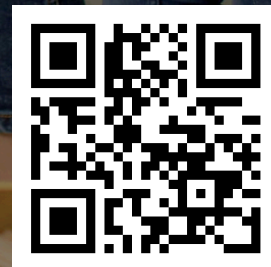
d'investissement (en moyenne) réalisé par **Baby Éveil** pour la création d'une crèche

44%

des assistantes maternelles quitteront leurs fonctions d'ici 2030

**Vous souhaitez
en savoir plus ?**

Rendez-vous sur notre
(super) site internet



Ou contactez nous:

04 34 35 19 15

contact@crechebayeveil.fr